

AIDE POUR VOYAGES SCOLAIRES

Je soussigné(e) M. ou Mme
demeurant à :

sollicite auprès de l'ALCT une aide pour le voyage scolaire de mon fils / ma fille :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

partant avec sa classe de

Nom de l'établissement :

Lieu du séjour :

Dates de début et de fin du séjour :

Nature du séjour :

Montant à payer par la famille :

Je fournirai, avec ma demande, un RIB ou IBAN, une attestation de QF délivrée par la CAF et, dès que le voyage sera réalisé, une attestation du collège ou du lycée mentionnant la participation du jeune au voyage.

Fait à le Signature :

*Demande à déposer auprès de la trésorière-adjointe Carole MORISSEAU,
1 Château-Bordin, 44690 Château-Thébaud
ou treso.adj.alct@amicale-mcanonnet.org*



Réponse de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud

Demande : acceptée / refusée.
pour un montant de :

*Fait à Château-Thébaud, le :
Pour l'ALCT, le trésorier-adjoint :*

Conditions à remplir par les familles pour obtenir cette aide

1. L'enfant ou l'un au moins de ses parents doit être adhérent de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud depuis au moins 2 ans.
2. Une demande par écrit doit être déposée au plus tard avant la fin de l'année scolaire, en utilisant le formulaire ci-contre,
3. Il ne sera accordé qu'une seule aide par enfant et par année scolaire.
4. Le séjour doit comporter au moins une nuitée.
5. Il ne peut s'agir que de voyages scolaires organisés par un collège ou un lycée de l'enseignement public ou par l'école Marcel Canonnet.
6. Le bureau de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud tranchera sans appel, sur tous les différends.
7. Le montant de l'enveloppe globale annuelle est de 1 000€.
8. Le montant de l'aide par participant est déterminé en fonction du Quotient Familial. Le tableau ci-dessous indique le maximum attribué par tranche. Le « Coût du voyage » s'entend comme « Coût restant à la charge des parents. »
9. Dans le cas de demandes nombreuses, ces montants seront ajustés afin de ne pas dépasser, au total, le montant de l'enveloppe globale.

QF	Aide maximum par participant (sous réserve de l'enveloppe globale) L'aide ne peut excéder	Mis...
≤ 559	50 % du coût du voyage	120,00 €
560 à 759	40 % du coût du voyage	110,00 €
760 à 959	30 % du coût du voyage	100,00 €
960 à 1159	25 % du coût du voyage	90,00 €
1160 à 1359	20 % du coût du voyage	80,00 €
1360 à 1559	15 % du coût du voyage	70,00 €
1560 à 1759	10 % du coût du voyage	60,00 €
1760 et plus	5 % du coût du voyage	50,00 €

(Mise à jour janvier 2026)